Ville de Genève
Conseil municipal

QE-398

8 janvier 2014

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 29 octobre 2013 de Mme et M. Mathias Buschbeck et Sandrine Burger: «Arrêt de bus 22-Cantons (Gare Cornavin): la honte!»

TEXTE DE LA QUESTION

L'aménagement de l'arrêt de bus 22-Cantons (Gare Cornavin) est une véritable honte pour l'image de Genève. Principal arrêt de bus de la gare Cornavin, accueillant quatre lignes urbaines, il cumule les défauts: les recoins sombres servent de toilettes publiques propageant une odeur tenace d'urine; le bruit et la pollution dans ce tunnel doivent largement dépasser les normes acceptables. En outre, le toit fuit; donc au lieu de protéger de la pluie, il laisse s'écouler de grosses gouttes rouillées souillant les habits de qui voudrait s'y abriter. Enfin, l'accès aux quais se trouvant juste au-dessus demande aujourd'hui un énorme détour.

Que compte faire le Conseil administratif pour améliorer la situation de l'arrêt le plus honteux de notre territoire?

En outre, considérant les réflexions en cours sur les nouveaux accès à prévoir pour la gare Cornavin en lien avec son extension, la Ville de Genève pourrait-elle prévoir un accès direct sur les quais depuis la rue de Lyon?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a pris note des demandes du Conseil municipal.

Dans le courant de l'année 2012, les services municipaux ont procédé à plusieurs améliorations de l'arrêt 22-Cantons:

– les murs et les piles du pont, ouvrage appartenant aux CFF, ont été nettoyés au karcher par une équipe d'entretien municipale;
– l'éclairage public a été amélioré et renforcé en collaboration avec les Services industriels;
– le trottoir a été dégagé du mobilier TPG qui a été regroupé dans le retrait du mur en amont de l'arrêt (hors passage couvert) pour une meilleure lisibilité et utilisation du quai d'attente.

Concernant le toit qui fuit, un courrier a été adressé, le 12 décembre dernier, aux CFF, propriétaire de l'ouvrage, leur demandant de procéder aux réparations nécessaires.

Pour ce qui est de l'accès aux quais depuis la rue de Lyon, bien que cela ne soit pas de la compétence de la Ville, il est quasiment certain que les CFF ne pour-

ront pas répondre favorablement, cet arrêt se situant hors de l'emprise des quais. Aller au-delà signifie soit engager des transformations lourdes et coûteuses de la structure porteuse des voies CFF, soit déplacer l'arrêt, l'éloignant encore du pôle des transports publics de Cornavin.

D'une manière générale, le Conseil administratif attire l'attention du Conseil municipal sur le fait que des études sont actuellement engagées pour revoir l'accessibilité et la desserte des transports publics de la gare dans la perspective de son extension souterraine.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani